



RÉNOVINOX

**BRILLANTEUR D'INOX, DÉSINCRUSTANT, DÉTARTRANT
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- État** : liquide
- Densité** : 1,00 +/- 0,02
- Odeur** : solvantée
- Couleur** : rose violacé
- pH** : 1,0 +/- 0,5
- Point éclair** : sans



PROPRIÉTÉS

RÉNOVINOX est spécialement destiné à la rénovation des appareils et matériels dans l'industrie alimentaire. Ce brillanteur nettoie en profondeur, détartre et fait briller.

Avantages : de par sa conception originale, **RÉNOVINOX** permet également d'effectuer la désincrustation des dépôts sur les sols en carrelage, ciment, béton, marbre, etc... Ne contenant pas d'acide chlorhydrique, il est particulièrement recommandé pour le nettoyage de l'aluminium anodisé et des inox. Il redonne un beau brillant intense et durable aux surfaces attaquées ou ternies.

Domaines d'utilisation : généralement, **RÉNOVINOX** est employé dans l'industrie alimentaire, agro-alimentaire, du froid et peut être utilisé sur toutes les surfaces altérées par l'eau (tartre, gouttelette) en inox tels que cuves de stockage ou de fabrication, cuves de lave-vaisselles, évier, robinets, etc... Il convient également pour la rénovation des façades de magasins ou monuments possédant de l'inox de décoration.

Alimentarité : **RÉNOVINOX** est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de **RÉNOVINOX** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSMENT	MODE D'EMPLOI
Nettoyage des matériels en inox.	Pur ou dilué de 10 à 50 % (de préférence dans de l'eau chaude).	Pulvériser de bas en haut, laisser agir (frotter à la brosse si nécessaire), puis rincer abondamment à l'eau.

Biodégradabilité : l'agent de surface non ionique présent dans la formulation est conforme au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 % ; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %. Étant donné le caractère acide du produit, avant rejet les effluents doivent être neutralisés à pH compris entre 6 et 8 à l'aide d'agents alcalins. Une fois cette opération effectuée, les effluents ne présentent pas de danger significatif pour les stations d'épuration et l'environnement.

Recommandations : port de gants de protection recommandé lors de la manipulation du produit. Ne pas respirer les vapeurs.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène